

INSCRIPTIONS

Concours de Psychologue de l'éducation nationale Concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie- inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

- Session 2017 -

Les inscriptions aux recrutements suivants sont ouvertes **du 7 février 2017 au 7 mars 2017 à 17 heures (heure de Paris)**

- concours externe, interne au réservé de recrutement de **Psychologue de l'éducation nationale** dans les spécialités "éducation, développement et apprentissages" et "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle"

Les inscriptions se font par internet à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-guyane.fr/inscrintetCE2/>

- concours de **recrutement supplémentaire des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)** dans les spécialités suivantes :

Allemand ; anglais ; arts plastiques ; biotechnologies génie biologique ; économie et gestion ; éducation musicale ; éducation physique et sportive ; espagnol ; histoire-géographie ; lettres ; mathématiques ; philosophie ; sciences économiques et sociales ; sciences de la vie et de la Terre ; sciences et techniques industrielles option arts appliqués ; sciences médico-sociales ; sciences physiques et chimiques.

Les inscriptions se font par internet à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-guyane.fr/inscrintetATE/>

Informations complémentaires

Concours PsyEN

Pour les conditions d'inscription, la nature des épreuves, voir sur le site du MENESR :

<http://www.education.gouv.fr/cid99001/les-concours-recrutement-des-psychologues-education-nationale.html>

Concours externe

- Première épreuve : lundi 24 avril 2017 de 9 heures à 13 heures.
- Seconde épreuve : mardi 25 avril 2017 de 9 heures à 13 heures.

Concours interne

Mardi 25 avril 2017 de 9 heures à 13 heures.

Concours réservé

L'épreuve consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

Le dossier de RAEP, avec la page de garde éditée lors de l'inscription, ainsi qu'un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite, **doit être envoyé par voie électronique au plus tard le 7 avril 2017** à l'adresse : dgrh.psyen.raep@education.gouv.fr. Le fichier devra être au format PDF et nommé au nom et prénom du candidat.

Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixés entraînera l'élimination du candidat.

Concours supplémentaire IA-IPR

Pour les conditions d'inscription, la nature des épreuves, voir sur le site du MENESR :

<http://www.education.gouv.fr/siac4> ; Voir aussi :

- l'arrêté du 24 janvier 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours de recrutement supplémentaire d'IA-IPR

- la note de service n° 2017-017 du 30-1-2017

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=112452